



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

Mairie de Saint-Martin-Longueau

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2020 20H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M Eric BARRUET, Mme Aude DEFOSSEZ, Mme Elisabeth BEBEN, M Jean-Pierre WRZACHOL, Mme Virginie LEHMANN, Mme Isabelle JADAS, Mme Nadège ROELENS, M Médéric PARROT, M Patrick RODRIGUEZ.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Catherine HIEGEL ayant donné procuration à M Médéric PARROT.
- M François LAURENT ayant donné procuration à Mme Isabelle JADAS.

Absent (e, s, es) : Monsieur Teddy PEZANT.

A été nommé (e) secrétaire : Mme Elisabeth BEBEN.

ORDRE DU JOUR :

- Minute de silence Madame Brigitte DURAND et Monsieur Samuel PATY.

- Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020.
- Délibération fusion ADTO/SAO.
- Délibération renouvellement de convention SIMOH.
- Délibération règlement intérieur du conseil municipal.
- Délibération règlement médiathèque.
- Délibération dépôt dossier SEZEO à la DETR.
- Délibération pass seniors/pass loisirs.
- Délibération retrait dossier ZAC NORD.
- Délibération avis sur enquête publique SPANC.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer également sur :

- La rétrocession de la voirie et espaces verts de la rue Neuve (propriétaire actuel : l'OPAC).
- Opposition au transfert à la CCPOH du PLUI.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

- Informations diverses.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se lever et d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty enseignant de Conflans-Saint-Honorine, assassiné et Brigitte Durand, membre du personnel communal et décédée récemment.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2020.

Remarque de Monsieur Patrick RODRIGUEZ, seules, les trois premières commissions de la CCPOH figurent au compte rendu.

La liste des membres sera annexée au compte rendu mais il n'y a pas d'obligation de délibération pour acter les noms des personnes inscrites dans les commissions de la CCPOH.

Remarque de Monsieur Médéric PARROT : sur la délibération n° 03-22/09/2020, le vote ne figure pas. Ceci concerne le renouvellement de la commission communale des impôts, il n'y a pas de vote, c'est le conseil municipal au complet qui est désigné.

Celui-ci est adopté à la majorité.

Vote pour : 12.

Vote contre : 2.

FUSION ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise)-SAO (Société d'Aménagement de l'Oise) (Délibération n°2020-01-23/11)

Monsieur le Maire informe que les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur la fusion de ses deux entités « ADTO » « SAO » gérées par le conseil départemental sachant qu'il n'y aura aucun impact pour la commune.

Vote pour : 14.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SIMOH (Service Instructeur Mutualisé d'Oise et d'Halatte) (Délibération n°2020-02-23/11)

Le renouvellement de la convention tripartite (ville de Pont-Ste-Maxence, la CCPOH et notre commune) concernant le service instructeur des autorisations droit des sols mutualisé est proposée pour une période de 4 ans et arrive à échéance au 31/12/2020. Le prix reste inchangé soit 2.63 €/habitant.

Madame Nadège ROELENS demande s'il n'y aurait pas la possibilité que le SIMOH instruisse également les déclarations préalables. La proposition sera de nouveau demandée mais n'avait pas été retenue avec la précédente convention.

Vote pour le renouvellement de la convention et autoriser le Maire à la signer : 14

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (Délibération n°2020-03-23/11)

La proposition du règlement intérieur est projetée, il est étudié article par article l'ensemble des articles est revu, il est décidé d'y apporter les modifications suivantes :

- Article 4 : (titre) questions orales et écrites. Le nombre de questions après débat est porté de 5 à 6.

Article 21 : Monsieur Médéric PARROT fait remarquer que la liste de l'opposition n'aura que 5 lignes sur l'information trimestrielle des 4 pages, il trouve que l'espace d'expression est insuffisant.

L'article reste inchangé.

- Vote pour : 11.
- Vote contre : 3.

**REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE.
(Délibération n°2020-04-23/11)**

Madame Isabelle JADAS présente et détaille la proposition du règlement de la médiathèque, celui-ci ne comporte que des modifications mineures.

Vote pour : 14.

**DEPOT DOSSIER SEZEO A LA D.E.T.R
(Délibération n°2020-05-23/11)**

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement de réseaux sur la RD 1017 de l'angle de la rue de Compiègne jusqu'à la rue de Villette. Le coût a été estimé par le SEZEO à 304 626.23 € T.T.C, déduction faite des financements et subventions, il resterait sous réserve de confirmation des partenaires financiers à la charge de la commune 43 852.46 € HT.T.

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal de :

- s'engager à inscrire la somme nécessaire à ces travaux au budget primitif 2021.
- L'autoriser à signer les demandes de subventions ainsi que tout document relatif à ces prévisions.

Vote pour : 14.

**PASS SENIORS/PASS LOISIRS
(Délibération n°2020-06-23/11)**

Madame Isabelle JADAS présente l'état et la répartition des personnes bénéficiant des dispositifs :

- pass seniors (68 bénéficiaires) soit à ce jour, 1 015 €.
- Pass loisirs (81 bénéficiaires) soit à ce jour, 1 215 €.

Il est rappelé que les associations du Club des Mésanges et du Comité des Fêtes ont déjà perçu les sommes du pass seniors par délibération du conseil municipal au cours du vote du budget primitif.

Vote pour le versement aux différentes associations : 14.

**RETRAIT DOSSIER ZAC NORD
(Délibération n°2020-07-23/11)**

Monsieur le Maire avise les membres du conseil municipal que cette proposition a été abordée en conseil communautaire. Les communes de Bazicourt et Saint-Martin-Longueau doivent délibérer pour entériner l'abandon du projet de la Zac Nord. La nouvelle majorité municipale de Saint-Martin-Longueau ne jugeant plus opportun le choix de ce site compte tenu du nouveau potentiel foncier recensé sur le territoire communautaire.

Vote pour : 14

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE
(Délibération n°2020-08-23/11)

Le conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur l'autorisation de renouvellement de l'arrêté d'exploitation de la station de Pont-Ste-Maxence dont une partie de la commune de Saint-Martin-Longueau est concernée. Le responsable des installations, travaux, ouvrage ou activité est le SITTEUR (Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Eaux Usées).

Vote pour : 14

RETROCESSION DE LA RUE NEUVE
(Délibération n°2020-09-23/11)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur :

- la rétrocession de la parcelle A 1432 pour 8a74ca de l'EPFLO à la mairie. Les frais de géomètre et actes notariés seront pris en charge par l'OPAC.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Cette délibération annule et remplace celle n°10-09/04/15 prise en date du 09/04/15.

Vote pour : 14.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE PLUi A LA CCPOH
(Délibération n°2020-10-23/11)

Le transfert de compétence PLUi (Intercommunal) est de plein droit si le conseil municipal ne s'oppose pas le premier jour de l'année suivant le renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires faisant suite aux élections.

Les membres du conseil municipal sont invités par le Maire à renouveler leur opposition au transfert de cette compétence.

Vote pour s'opposer au transfert : 14.

INFORMATIONS DIVERSES

Contrat de maintenance vidéosurveillance :

L'entreprise DACHE assure actuellement la maintenance, Monsieur le Maire a proposé au bureau communautaire de faire le point avec les communes de la CCPOH qui collaborent avec cette société afin de lancer une consultation pour mutualiser ce type de contrat.

Association l'étincelle 2 :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la création d'une nouvelle association (jeux de carte, de société, soirée à thèmes etc.....)

Délivrance des clés aux associations :

Certains présidents souhaitent avoir une clé des salles communales à titre définitif pour éviter de passer la récupérer au secrétariat toutes les semaines.

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable, ils souhaitent éviter la duplication des clés au maximum.

Sens unique rue de l'Avenir entre l'impasse des Peupliers et la rue du Lavoir :

Le service technique de la commune souhaite emprunter la partie du sens unique de la rue de l'Avenir évoquant la dangerosité de couper et de circuler sur la RD 1017 avec les engins.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable mais uniquement avec le matériel de travail (tracteurs, tondeuses etc...), par contre cette autorisation n'est pas accordée pour le camion benne et véhicules de service.

Point sur les dépenses de la Plaine de Jeux. :

Monsieur Médéric PARROT demande si on connaît le coût du traitement des déchets engendrés par le passage des gens du voyage. La CCPOH gère l'ensemble de la compétence des déchets du territoire, la commune n'a pas eu un chiffrage précis, la CCPOH ayant subi de nombreuses occupations sur ses communes.

Achat véhicule d'occasion :

Le véhicule express du service technique datant d'une vingtaine d'année, ne sera pas autorisé à circuler à l'issue du contrôle technique. Il est proposé l'achat d'une berline d'occasion en remplacement du kangoo qui sera affecté au service technique. A budget primitif un montant de 5 000 € avait été alloué, la commune nous avons eu une proposition pour une clio (126 000 km) révisée et garantie pour un montant de 7 500 €.

12 membres du conseil municipal émettent un avis favorable et 2 abstentions.

Oise habitat :

Monsieur le Maire informe de la rencontre avec le bailleur sur l'avancement du projet de construction des logements. Oise Habitat devrait déposer le permis de lotir dans le courant du 1^{er} semestre 2021, le début des travaux intervenant au 2^{ème} semestre 2021 pour une livraison possible 1^{er} semestre 2023. Un plan de cette future zone sera présenté lors d'un prochain conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Eric BARRUET	Aude DEFOSSEZ

Elisabeth BEBEN- MARQUE	J-Pierre WRZOCHOL	Virginie LEHMANN	François LAURENT	Isabelle JADAS
			Pouvoir à Isabelle JADAS	Pouvoir de François LAURENT
Teddy PEZANT	Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Catherine HIEGEL	Patrick RODRIGUEZ
Absent		Pouvoir de Catherine HIEGEL	Pouvoir à Médéric PARROT	